



A-ton le droit de rouler une cigarette à l'intérieur d'un lieu public ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 20 janvier 2008

A-ton le droit de rouler une cigarette à l'intérieur d'un lieu public ?

Réponse :

C'est le fait de fumer qui est interdit, pas le fait de manipuler une cigarette éteinte.